



## UNE EQUIPE D'URBANISTES ET D'ARCHITECTES EST À VOTRE DISPOSITION.

Son rôle : renseigner, visiter, conseiller, monter, déposer et suivre les dossiers de financements.

### Sa mission est gratuite :

dans le cadre de permanences et rendez-vous sur site le mardi selon un calendrier établi.

### L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE :

Jean DECAUVILLE  
Amélie MAZZEGA  
Anne-Laure BOYER  
Sylvain ARNOUX

Porte de  
**Drôme**Ardèche



### Pour vous renseigner :

Contactez votre mairie

**OU**

la communauté de communes  
Porte de DrômeArdèche

Tél : 04 75 23 45 65

Par mail : [opahles2rives@gmail.com](mailto:opahles2rives@gmail.com)

### LES COMMUNES



### NOS PARTENAIRES



## DES AIDES FINANCIÈRES POUR AMÉLIORER VOTRE HABITAT

DE SEPTEMBRE 2011 À AOÛT 2016



## DES AIDES FINANCIÈRES POUR AMÉLIORER VOTRE HABITAT

La Communauté de Communes Les Deux Rives, L'État, au travers du Programme Habiter Mieux, L'Agence Nationale de l'Habitat, Le Département de la Drôme, et les 8 communes de la Communauté de Communes participent au financement des travaux d'amélioration de l'habitat des propriétaires de logements au travers de la procédure de l'O.P.A.H.,

### 4 objectifs pour l'amélioration de l'habitat sur l'ensemble des communes du territoire :

- Les logements très dégradés : occupés ou vacants
- L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap
- La promotion d'un habitat de qualité : les travaux d'économie d'énergie et de mise en valeur du patrimoine
- La réhabilitation des copropriétés dégradées

L'OPAH s'adresse :

- Aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs, aux locataires
- Avec un volet spécifique pour les copropriétés anciennes

Sont concernés les logements de + de 15 ans d'âge (situés dans les périmètres d'intervention) et pour des travaux réalisés par des professionnels.

## POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS :

De **20 à 80 %** de subvention suivant l'état initial du logement (projet soumis à conditions de ressources).

Exemples de travaux :

- Rénovation thermique (menuiseries extérieures, isolation, chaudière, ventilation,...)
- Gros oeuvres (toiture, charpente,...)
- Electricité, plomberie, sanitaires ...
- Adaptation au vieillissement



## POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS :

De **25 à 55 %** de subvention suivant l'état initial du logement et selon un périmètre défini.

- Travaux de mise aux normes globales (sécurité, salubrité)
- Amélioration de la performance énergétique
- ...



## CONTACTEZ-NOUS

pour connaître vos aides &  
AVANT TOUT COMMENCEMENT DE TRAVAUX.



## Les coups de pouce de l'OPAH des Deux Rives :

- L'aide de solidarité écologique pour les travaux d'économie d'énergie de 1600€ à 2100€ (sous conditions de ressources)
- La prime à la réhabilitation de grands logements de 2000€
- L'aide aux travaux d'intérêt architectural de 2000€